



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Date d'inspection Le 15 janvier 2026	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles	Numéro de permis 2019573	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4	Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Leger	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	22 janv. 2026	
Commentaires: L'inspectrice vérifie 15 dossiers d'enfants et constate qu'un de ces dossiers ne contient pas le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin. L'exploitante doit s'assurer que cette section du profil de l'enfant soit complétée par le parent ou le tuteur.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	22 janv. 2026	
Commentaires: L'inspectrice vérifie 15 dossiers d'enfants et observe qu'il a 1 dossier d'enfant qui manque les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est présente sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement. Elle observe les enfants d'âge préscolaire être actifs dans les jeux gonflables et les bébés jouer librement avec des blocs en matinée. Elle constate également la période du dîner pour tous les groupes d'âge, suivie de la sieste pour les enfants qui dorment, ainsi qu'une période de détente avec des jeux libres pour ceux qui ne souhaitent pas faire la sieste.
En cette journée d'inspection les enfants n'ont pas été dehors en raison des averses de pluie.
En raison d'un retard d'autobus l'inspectrice a pas été capable d'observer l'arrivée des enfants d'âges scolaire sur ce permis.
Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par  
**Stephanie Leger**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 16 janvier 2026**

Date

original signé par  
**Christine Gallant**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 16 janvier 2026**

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*